



## Programme de rachat d'actions propres 2024 pour couvrir les plans d'incitation à long terme des employés

**Bruxelles (Belgique), le 29 mars 2024 – 20:00 (CET) – Information réglementée**

UCB SA/NV ("UCB") En application de l'article 7:215 du Code belge des sociétés et des associations, UCB SA/NV (« UCB » ou la « Société ») (Euronext Brussels : UCB) annonce le lancement d'un programme de rachat d'actions propres (le « Programme de rachat d'actions propres 2024 »), dès le 2 avril 2024.

Le rachat d'actions UCB dans le cadre de ce programme vise à couvrir les obligations actuelles et futures d'UCB en vertu de ses plans d'incitation à long terme offerts à ses employés. UCB contrôle de manière continue ses obligations actuelles et futures en vertu de ces plans, afin de maintenir un niveau adéquat d'actions propres.

Dans le cadre de ce programme, UCB pourra acquérir de temps à autre ses actions ordinaires, pour un maximum de 1.300.000 actions UCB. Les rachats d'actions propres seront effectués selon les termes et conditions approuvés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 28 avril 2022. Le moment des rachats d'actions propres dans le cadre du programme dépendra de divers facteurs, en ce compris les conditions du marché. Le Programme de rachat d'actions propres 2024 peut être suspendu ou interrompu à tout moment.

UCB a fait appel à un intermédiaire financier pour racheter ses actions propres en son nom et selon les termes d'un mandat dont la durée initiale s'étendra jusqu'au 30 juin 2024 ou jusqu'à la date d'achèvement du programme, si cette dernière intervient avant la première. Des informations à jour seront régulièrement publiées pendant la durée du Programme de rachat d'actions propres 2024, conformément à la législation applicable.

Dans le cadre de la gestion continue de sa trésorerie et de ses actions propres, UCB pourra en outre décider de recourir à des opérations d'échange d'actions (*equity swaps*), en ce compris pendant la durée de son Programme de rachat d'actions propres 2024. Toute transaction de ce type fera l'objet d'un reporting conformément à la législation applicable.

Le présent communiqué de presse est disponible sur le site internet d'UCB SA/NV via le lien suivant.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter UCB :**

**Investor Relations**

Antje Witte, Investor Relations  
T +32 2 559 9414, [antje.witte@ucb.com](mailto:antje.witte@ucb.com)

Julie Bayet, Investor Relations  
T +32 2 559 9580, [julien.bayet@ucb.com](mailto:julien.bayet@ucb.com)

Laurent Schots, Media Relations  
T +32 2 559 9264, [laurent.schots@ucb.com](mailto:laurent.schots@ucb.com)





# UCB News

## À propos d'UCB

UCB, Bruxelles, Belgique ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique d'envergure mondiale qui se consacre à la recherche et au développement de médicaments et de solutions innovantes pour transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. UCB emploie environ 9.000 personnes réparties dans environ 40 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 5,3 milliards en 2023. UCB est cotée à la bourse d'Euronext Bruxelles (symbole: UCB). Suivez-nous sur Twitter: @UCB\_news.



Inspired by **patients**.  
Driven by **science**.

